

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LYON, LE 19 MARS 1847.

M. Carnot a publié récemment une brochure intitulée : *Les Radicaux et la Charte*, qui a causé une certaine émotion dans le sein de notre parti. Cette brochure devait-elle alarmer autant qu'elle l'a fait certains organes de la démocratie ? Nous ne le pensons pas, et nous commençons par déclarer que nous ne croyons qu'on lui a donné une portée qu'elle n'a pas et ne peut pas avoir. Dans le temps où nous sommes, on n'engage que soi-même quand on écrit sur les affaires du parti radical, ou l'on n'engage que ceux qui donnent une adhésion formelle et publique aux opinions qu'on leur attribue ; jusque-là, nous tenons tout avis, toute déclaration comme n'ayant qu'un caractère purement individuel.

Ainsi, tant que MM. Marie, Garnier-Pagès et Dupont (de l'Eure) n'auront pas adhéré à la brochure de M. Carnot, nous ne les regarderons pas comme solidaires des opinions qu'elle renferme ; pas plus que nous ne considérons MM. Arago, Ledru-Rollin et Joly comme engagés par les dires parfois bien compromettants de M. de Genoude. A chacun selon ses œuvres.

Vu l'état des choses, le parti radical ne peut pas être solidaire des opinions personnelles qui peuvent être émises par quelques uns de ses serviteurs ; la raison en est simple : il ne peut agir collectivement et, par conséquent, opposer aux prétentions individuelles un frein salutaire.

Pour parler au nom d'un parti et pour l'engager directement, il faudrait avoir mandat de ce parti ; il faudrait que les hommes qui ont le plus mérité sa confiance pussent prendre ensemble des délibérations communes. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, il n'y aura pas d'actes collectifs, et dès lors le parti ne sera pas engagé ; il n'y aura pas d'organes réels de la démocratie, pas plus dans la presse que dans le parlement.

Est-ce à dire pour cela que nous voulions méconnaître l'importance des services rendus, l'éclat du talent, la faveur de l'opinion publique ? Pas le moins du monde. Nous savons bien qu'alors même que les parts ne peuvent pas se réunir, ils n'en ont pas moins des organes de leurs vœux et de leurs espérances ; seulement ces organes sont dans des conditions qui ne leur permettent pas de traiter d'une manière définitive des intérêts qu'ils ont à cœur de représenter. Sans examiner ici la brochure de M. Carnot, nous devons dire qu'elle ne pourrait en aucune manière nous lier dans nos résolutions ; elle ne peut pas lier davantage ceux de nos confrères des départements qui n'en approuvent pas les conclusions. Il nous semble qu'il suffirait de la discuter comme une opinion individuelle et non comme un acte d'une fraction du parti radical. Quand le parti radical pourra se concerter, élire ses journalistes, envoyer à la chambre quelques députés qu'il aura lui-même désignés, on pourra alors se montrer fort susceptible pour les actes de ces journalistes et de ces députés, car ils seront l'expression de son choix. Aussi espérons-nous qu'on s'empressera de clore le débat sur la brochure de M. Carnot, et qu'on ne lui donnera pas une valeur qu'elle n'a pas. Le moment de discuter la ligne que nous devons suivre ne nous paraît pas fort opportun ; la démocratie n'a rien d'ailleurs qui l'y invite maintenant, et elle aurait un tort grave, selon nous, de perdre son temps à examiner les éventualités qui peuvent résulter des diverses combinaisons parlementaires. De ce côté, nous ne voyons pas d'issue

pour nous ; nous verrons s'il pourra s'en présenter plus tard.

Ce que nous avons de mieux à faire aujourd'hui, c'est de défendre l'argent des contribuables contre le fisc ; c'est de maintenir les principes sur lesquels repose l'égalité des droits civils et politiques ; c'est, en un mot, de rappeler sans cesse que tout droit et tout pouvoir viennent de la nation et peuvent être accordés ou retirés par elle, mais que pour cela elle doit être libérée dans ses actes.

Nous avons à surveiller l'administration dans tous ses actes, à suivre à l'extérieur les menées tortueuses de notre diplomatie, et à maintenir dans l'esprit des peuples l'honneur du nom français. Pour cela, il nous reste la presse et la tribune. Sachons nous en servir. Occupons-nous beaucoup des principes et peu des hommes, car, quand les principes subsistent dans toute leur pureté, les hommes se trouvent toujours pour les mettre en pratique. On fausse les idées du pays, rectifions-les ; on veut qu'il sacrifie sans cesse au veau d'or, parlons-lui de liberté, de patrie, d'honneur. Nous trouverons toujours des sympathies pour les nobles sentiments, et tôt ou tard ils prendront enfin place dans les résolutions gouvernementales. Voilà pour le moment notre tâche ; en la suivant bien, nous pouvons voir avec indifférence les individualités s'égarer, les coteries se dissoudre et se former, et les hommes même les plus impartiaux varier dans leurs opinions.

Au moment où nous terminons ces réflexions, nous trouvons dans la *Réforme* ce qui suit :

« L'acceptation ou le refus de la doctrine de M. Carnot est » pour le parti radical une question de vie ou de mort. »

C'est là une grave erreur : cette doctrine ne contient pas en elle l'avenir du parti radical ; elle est erronée en certains points ; elle repose sur une illusion que les faits se chargeront parfaitement de détruire.

La doctrine de M. Carnot, c'est le programme de l'Hôtel-de-Ville, c'est le rêve d'une monarchie entourée d'institutions républicaines ; cette doctrine n'est pas neuve, comme on voit, et, quoiqu'elle se soit produite à diverses époques avec beaucoup de retentissement, elle n'a pu absorber la doctrine plus vraie de la souveraineté complète du pays.

Cette doctrine, enfin, n'est ni plus ni moins qu'une transaction ; voilà son sens et sa portée ; voilà ce que la *Réforme* aurait dû y voir, au lieu de crier à la défection, voire même à la trahison.

M. Carnot, nous l'espérons du moins, ne nous croit pas à cette extrémité où se trouva son honorable père, alors qu'il mit son épée au service de Napoléon et qu'il fut se renfermer dans Anvers. A cette époque, il y avait urgence à se rallier ; la patrie en danger ne laissait pas le choix des moyens à employer pour la sauver. Mais aujourd'hui rien de semblable n'existe, et nous manquons de persévérance, si nous parlons de transaction à des hommes qui s'accrochent parfaitement d'un état de choses qu'ils ont élevé avec une incroyable duplicité et une audace qu'on ne leur soupçonnait pas.

Nous n'avons pas à faire de conditions à ceux qui nous ont reniés et persécutés ; ils n'en recevraient pas, et nous n'avons pas à en recevoir d'eux. Entre eux et nous il n'y a pas de pour-parler possible pour le moment. Voici ce que nous disons : Ce n'est pas nous qui pouvons traiter des affaires de la démocra-

tie alors qu'elle est maintenue dans l'ilotisme. Pour procéder démocratiquement, il faut que le peuple puisse agir et parler, enfin indiquer sa volonté. Jusque-là on doit se montrer réservé, s'appuyer autant qu'on le peut sur des précédents, et s'abstenir de déterminations hasardées. Nous disons cela pour toutes les nuances du parti ; mais, quoi qu'il arrive, quelles que soient les doctrines qu'on émette au nom de la démocratie, on ne pourra pas la compromettre sérieusement. La doctrine de M. Carnot a des inconvénients si elle est fautive et basée sur une mauvaise intention ; mais elle n'a pas été délibérée dans une réunion démocratique appelée *ad hoc*, et par conséquent elle n'est qu'à l'état de fait personnel : c'est ce que nous ne saurions trop répéter. Quand on voudra bien la juger sagement, on la trouvera moins dangereuse, et on ne tremblera pas pour l'existence du parti radical. Dieu merci, le parti radical n'est pas tellement constitué qu'il puisse ainsi dépendre des erreurs ou des calculs de quelques hommes.

M. le ministre de la guerre, dans la séance de lundi dernier, a présenté un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 500,000 f. destiné à secourir les sous-officiers et gendarmes chargés de famille. L'insuffisance de la récolte de 1846 et la cherté excessive des grains qui s'en est suivie ont jeté dans une position cruelle cette classe de militaires méritants. La solde de la gendarmerie, réglée par un nouveau tarif du 20 mai 1841, a été calculée sur les besoins du gendarme célibataire. Déduction faite des retenues auxquelles elle est soumise au profit des masses de remonte, d'habillement, etc., elle s'élève : pour le gendarme à cheval, à 1 f. 52 c. 78 m. par jour ; pour le gendarme à pied, à 1 f. 38 c. 89 m. par jour.

Ces militaires, qui ne reçoivent aucune des distributions accordées aux autres soldats de l'armée, doivent avec cette solde pourvoir : à leur nourriture et à celle de leur famille ; à l'entretien et au renouvellement de tous leurs effets de petit équipement ; à l'achat de tous les meubles et ustensiles de caserne ; enfin, à leur blanchissage, chauffage et éclairage.

Il suit de là que, si les gendarmes célibataires peuvent, à toute rigueur, subvenir à leurs besoins en temps ordinaire, les hommes mariés et pères de plusieurs enfants se trouvent constamment dans une position nécessitant tellement démonstration, qu'il a été accordé, comme mesure constitutive, un fonds de secours dans chaque compagnie, alloué par le budget, à raison de 15 f. par homme et par an, et dont le chiffre suffit à peine à venir en aide aux gendarmes qu'une maladie survenue à eux ou à leurs enfants a forcés à s'obérer.

Il en résulte encore que, dans toutes les années où les vivres subissent une augmentation, ces militaires éprouvent de grands embarras. En ce moment où le prix de l'hectolitre de blé est doublé partout et triplé même dans quelques départements, ils sont dans l'impossibilité de se nourrir et de nourrir leurs enfants.

L'*Histoire des Girondins* de M. de Lamartine, dont les fragments remplissent depuis plusieurs jours les colonnes de la plupart des journaux de Paris et des départements, a mis en grand émoi le monde légitimiste. L'illustre écrivain a entrepris de réhabiliter la révolution en expliquant les faits qui lui ont été reprochés, et en faisant connaître les hommes qu'elle a

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 MARS 1847.

LES BRIGANDS,

AVANTURES DE DEUX AMIS DANS UN CHATEAU DE BOHÈME (1).

Conte d'Hoffmann traduit pour la première fois.

Deux jeunes gens que nous nommerons Hartmann et Willibald étaient étroitement liés ; leur amitié datait de leur enfance et était basée sur une grande conformité de caractère. Tous deux habitaient Berlin. Chaque année ils quittaient pour un certain temps cette résidence, trop heureuse d'échapper un instant aux affaires et de jouir en liberté de leur jeunesse et du plaisir qu'offre une excursion en pays étranger faite à deux. Suivant les habitudes des allemands du nord, ils aspiraient toujours à aller au midi. Ils avaient déjà parcouru en diverses directions l'Allemagne du sud, remonté le Rhin, navigant délicieusement et visité les principales villes qui décoraient ses rives. Cette fois ils avaient pu secouer le joug du service pour un peu plus de temps qu'à l'ordinaire ; rien ne les empêchait donc de mettre à exécution un plan formé depuis plusieurs années. Ils voulaient respirer l'air de l'Italie, pousser au moins jusqu'à Milan. Ils firent choix de la route qui passe par Dresde, Prague et Vienne. Ils allaient donc voir enfin cette contrée enchantée qui fait rêver tant d'imagination, dont le nom seul éveillé notre fantaisie comme un tableau romantique et varié. Le cœur de nos jeunes gens battait plus librement lorsqu'ils eurent dépassé les portes de la résidence ; ils se sentirent heureux d'être au monde. Cela est naturel ; on n'entrevoit bien le but désiré d'un voyage qu'au moment où la voiture nous emporte à travers champs. Nous laissons derrière nous les mille embarras de la vie ; notre imagination joyeuse s'élance en avant, notre poitrine s'élargit, des pressentiments mystérieux s'éveillent aux sens joyeux que le postillon tire de son cor et qui se perdent dans le lointain.

Nos deux amis atteignirent Prague sans mésaventure ; de là, ils devaient d'un seul trait, en voyageant la nuit comme le jour, se rendre à Vienne, où ils comptaient séjourner quelque temps. Ils ne s'arrêtaient pas à Prague. Au relais de poste suivant, ils entendirent parler de malfaiteurs qui se seraient répandus dans le pays ; la route n'était pas sûre, disait-on. Comme ces bruits n'avaient rien de positif, nos voyageurs n'y prirent pas garde. Ils arrivèrent à la tombée de la nuit à Sudonieschitz. Le maître de poste leur conseilla de ne pas continuer leur voyage. Depuis quelques jours il était

arrivé des choses inouïes dans cette contrée : entre Wesseli et Wittingau, la malle-poste avait été arrêtée par des brigands, le postillon tué, deux voyageurs grièvement blessés, voyageurs et malle-poste pillés. Des troupes avaient reçu l'ordre de faire une battue dans les bois. Le maître de poste espérait en recevoir le lendemain des nouvelles, et il conseillait aux jeunes gens d'attendre jusque-là.

Willibald était assez disposé à suivre ce conseil, mais Hartmann, dont le caractère était plus déterminé, n'en tint pas compte et insista pour qu'on se remit en route. Ils pouvaient, disait-il, atteindre avant la grande nuit Tabor, qui ne se trouvait qu'à trois petites lieues de là. Du reste, il n'était pas probable que les malfaiteurs, poursuivis par les militaires, eussent le cœur de se montrer dans les environs. N'y avait-il pas lieu de croire qu'ils se tenaient cachés dans leurs retraites ?

En voyant Willibald mettre en état ses pistolets à deux coups, Hartmann ne put s'empêcher de rire ; son ami lui semblait peu propre à un voyage en Italie, cette terre classique des brigands, où pas un voyageur ne peut manquer d'avoir une aventure de ce genre, où, bien plus, cela est de toute nécessité, sans quoi il n'est pas de description possible, pas d'impression de voyage, pas de couleur locale. Ces moqueries n'empêchèrent pas Willibald d'examiner aussi les pistolets d'Hartmann que ce dernier avait soigneusement fermés dans sa malle sans prendre la peine de les charger. Willibald s'acquitta de ce soin en disant que, fût-on à la rencontre des aventures, il était bon d'être prêt à bien s'en tirer.

Ils continuèrent donc leur route. Peu à peu la nuit enveloppa la terre de ses voiles sombres. Les deux amis, tout en causant, avaient oublié les dangers dont on les avait menacés, quand un coup de feu partit d'un taillis de bois ; quelques hommes de mauvaise mine s'en élancèrent ; l'un d'eux arrêta les chevaux par la bride, un autre se jeta sur le postillon en cherchant à lui faire perdre selle ; mais celui-ci, en appliquant au milieu du visage de son agresseur un coup de fouet vigoureux, parvint à se dégager. De son côté, Willibald fit un si bon usage de ses pistolets à deux coups que l'autre tomba mortellement blessé. Hartmann visait un troisième assaillant qui était en devoir de monter sur la chaise de poste lorsqu'il se sentit blessé par un second coup de feu partant du même taillis. Willibald déchargea son arme sur l'homme en question ; le postillon fouetta à tour de bras ses chevaux et les lança au triple galop. Les voyageurs entendirent derrière eux une espèce de fusillade qui s'engageait ; des cris sauvages, un grand tumulte...

— Oh ! oh ! s'écria le postillon lorsqu'ils étaient déjà loin, oh ! oh ! la bonne affaire ! les chasseurs du comte sont sur leurs talons !

Tout cela fut l'affaire d'un instant ; les voyageurs, surpris par le danger, s'attendant à une seconde attaque, n'eurent le temps de réfléchir qu'au

moment où le postillon s'arrêta ; ils étaient déjà arrivés à une autre station. La balle qui avait frappé Hartmann n'avait atteint que le bras, mais la blessure était douloureuse, le sang en jaillissait, il ne fallait pas songer à continuer le voyage. La misérable auberge de l'endroit pouvait à peine suffire à leurs plus pressants besoins ; dans les environs il était impossible de trouver un bon chirurgien. Nos amis étaient fort embarrassés ; Willibald en particulier devint sérieusement inquiet en voyant que son camarade prenait la fièvre après le pansement de sa blessure, fait tant bien que mal par un pauvre diable de barbier. Il maudissait l'intrépidité ou plutôt l'étourderie d'Hartmann, qui les confinait dans ce trou de malheur. Un séjour forcé dans un lieu semblable pouvait mettre en danger les jours d'Hartmann. En tout cas, ce voyage était bien compromis.

Le lendemain matin, Hartmann déclara qu'il pouvait, se remettre en route. Comme Willibald, fort embarrassé, se demandait lequel des deux était le plus prudent, de rester ou de partir, une circonstance imprévue vint changer la face des choses.

A quelque distance de là, traversée par le fleuve le Moldau, se trouvait la riche et vaste seigneurie du comte Maximilien de C... Un domestique de ce seigneur se présenta devant nos amis. Son maître les pria instamment de vouloir bien se rendre au château, qui n'était éloigné que de quelques heures. Le comte avait appris, ajouta le domestique, que des voyageurs avaient été attaqués sur ses terres par des brigands, et qu'un d'eux avait été blessé en se défendant vaillamment. Les chasseurs du comte étaient arrivés trop tard. Ce seigneur se faisait donc un devoir sacré de donner l'hospitalité aux voyageurs, de les garder dans son château jusqu'à ce que le blessé fût entièrement rétabli et qu'il pût se remettre en route.

Nos amis regardèrent cette invitation comme une grâce particulière de la providence et ne firent aucune difficulté pour l'accepter.

Le domestique était venu à cheval et s'était fait suivre d'une excellente voiture bien rembourrée, pourvue de coussins moelleux et attelée de quatre beaux chevaux. Avec l'aide d'autres domestiques qui l'accompagnaient, il plaça Hartmann sur les coussins avec autant de précaution que si chaque secousse eût dû coûter la vie au blessé. Celui-ci, qui aurait parfaitement eu la force de se tenir sur ses jambes, se laissa faire avec une mine piteuse et un air tout pénétré du danger de sa situation, si bien que Willibald ne pouvait s'empêcher de rire. On se mit en marche au petit pas.

Le comte Maximilien reçut les voyageurs sous le portail du château. Il semblait n'avoir pas eu la patience de les attendre plus longtemps.

Ce seigneur avait une tournure noble et imposante. Sa chevelure de neige, les rides profondes de son visage, indiquaient un âge avancé, soixantedix ans environ. Mais, en dépit de l'âge, ses mouvements conservaient une vivacité printanière, sa parole était forte et sonore ; un feu juvénile,

(1) Voir le Censeur d'hier.

mis en scène et qui ont été diversement jugés depuis. Il a donc été amené par son sujet au procès de Louis XVI, et voici ce qu'il en dit :

Louis XVI ne pouvait être jugé en politique et en équité que par un procès d'état.

La nation avait-elle le droit de le juger ainsi ? C'est demander si elle avait le droit de le combattre et de le vaincre ; en d'autres termes, c'est demander si le despotisme est inviolable, si la liberté est une révolte, si n'y a de justice au ciel que pour les rois, si n'y a pour les peuples que le droit de servir et d'obéir ! Le doute seul est une impiété envers les peuples.

L'Union Monarchique du 17 se signe en citant cette opinion qui doit lui sembler d'autant plus étrange que M. de Lamartine a long-temps passé pour appartenir au parti dont elle est l'organe ; elle ajoute ensuite :

On le voit, tout est remis en question, et, après cinquante-cinq ans, le monde en est à savoir si Louis XVI avait mérité l'arrêt de la Convention. M. Thiers hésitait à le dire ; M. de Lamartine est plus résolu. Le politique délibère ; le poète prononce ! Qu'on juge à quel degré de perturbation les révolutions ont jeté la pensée humaine.

L'Union Monarchique annonce, du reste, qu'elle fera justice des idées révolutionnaires et anarchiques de M. de Lamartine.

Paris, le 17 mars 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons reproduit quelques extraits de l'incroyable circulaire par laquelle M. Cunin-Gridaine a trompé les consommateurs et le commerce des grains étrangers. Nous avons dit plusieurs fois toutes les conséquences désastreuses qu'avait entraînées cet optimisme coupable. Les conseils municipaux savent aujourd'hui quelle a été la gravité de ce mensonge officiel. Nous ne ferons pas le tableau de la situation que cette confiance incroyable a tant aggravée ; nous ne tenons pas, Dieu merci, à effrayer encore les populations ; mais il est certain que tout le monde, est inquiet, et que si on se livre de toutes parts à des prédictions sinistres, il y a quatre mois la circulaire Cunin avait entravé tous les actes de prévoyance. A présent, les voies navigables intérieures, aux Etats-Unis, sont gelées, et les blés ne peuvent arriver jusqu'aux ports d'embarquement, si ce n'est dans la partie de l'Union qui se rapproche du golfe du Mexique. Il en est de même pour les blés que le froid empêche d'arriver jusqu'à Odessa. Ainsi, les mesures prises par le ministère l'ont été tardivement. C'est en octobre dernier qu'il fallait prendre ses précautions et faire des commandes au dehors.

Le Constitutionnel est d'accord avec nous sur ce point. « Mais, dit-il, ce qui a lieu d'étonner, c'est que le gouvernement, naguères si prodigue de circulaires, garde maintenant le silence le plus complet. Après avoir entretenu le pays dans des espérances trompeuses, lorsqu'au contraire il fallait faire appel à la prévoyance, il se tait aujourd'hui qu'on aurait un si grand intérêt à connaître le véritable état des choses. C'est, en effet, dans les circonstances présentes, quand la peur du mal vient ajouter au mal lui-même, qu'il serait bon et utile de rassurer la population... Cependant, nous sommes encore à savoir au juste le déficit de la récolte. Nous voyons se produire les chiffres les plus variables. Les uns ne l'évaluent qu'à dix millions d'hectolitres ; les autres le portent jusqu'au chiffre effrayant de seize millions. Est-ce que le ministre du commerce ne pourrait pas nous dire ce qu'il faut croire au milieu de ces évaluations si diverses ? »

Nous répondrons à ce journal que les renseignements de M. Cunin-Gridaine ne prouveraient rien. Si on a fait un mensonge le 16 novembre dernier, rien n'empêcherait d'en faire un autre au mois de mars de cette année. Et si le ministre entreprenait de nous rassurer aujourd'hui, notre réponse, malheureusement écrasante pour lui, serait sa circulaire de novembre, si bénigne et si confiante en l'avenir. Sans doute le ministère a mille moyens d'être bien informé ; mais en supposant qu'il s'en soit servi, il est clair qu'il ne nous dira pas ce qu'il sait.

Cela dit, nous pensons avec cette feuille que le pouvoir devrait s'occuper de varier la forme des secours qui sont donnés dans les localités aux malheureux avec une émulation d'ailleurs très louable. Il faudrait que les secours ne fussent pas

tous distribués sous forme de bons de pain. Les bons de viande seraient utiles aussi, en diminuant la consommation du blé. La ville de Cambrai a donné un bon exemple en suspendant les droits d'octroi sur la viande. Des essais qu'il faut encourager ont eu lieu à Rouen pour le mélange du froment avec le maïs dans la confection du pain.

Nous pensons aussi avec le Constitutionnel que la rude expérience que nous subissons en ce moment, et qui n'est pas finie, doit nous apprendre que nous ne devons compter que sur la production indigène pour la nourriture du pays, puisque nous ne tirerons de l'étranger pour l'année actuelle 1846-47 que six millions d'hectolitres. Il faut donc encourager l'agriculture, mais le gouvernement n'y pense guère, et il ne tient pas à lui qu'elle ne succombe sous les impôts.

— Le gouvernement a fait publier hier soir dans le Moniteur Parisien la note suivante :

« Quelques journaux ont annoncé que les obsèques de M. Martin (du Nord) auraient lieu aux frais de l'Etat, et qu'une pension de 6,000 f. était accordée à sa veuve. Ces deux assertions sont complètement dénuées de fondement. »

C'est du bureau de l'esprit public établi au ministère de l'intérieur qu'est partie la nouvelle que les funérailles de M. Martin seraient payées par l'Etat, et il ne faut pas s'en étonner, car, le lendemain même de sa mort, le conseil des ministres l'avait décidé ainsi, et une somme de 20,000 f. avait été mise à la disposition de sa famille. Si donc ce n'est pas l'Etat qui paie la dépense des obsèques de M. Martin, c'est à la délicatesse de sa famille que nous le devons. Quant à la pension de 6,000 qu'il a été question d'allouer à sa veuve, si nous y échappons, c'est encore au même sentiment de délicatesse que nous en serons redevables. MM. les ministres n'auront été pour rien dans cette double économie.

— On rapporte qu'un négociant qui siège à la Chambre parmi les députés conservateurs disait, dans les salons mêmes de M. le ministre des finances, que si sa maison de commerce était dans la situation où M. Lacave-Laplagne a mis les affaires du pays, il déposerait son bilan.

— La commission chargée d'examiner la proposition de l'honorable M. Glais-Bizoin relative à la réforme postale a adopté aujourd'hui, à la majorité de sept voix contre deux, le principe de la taxe unique.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 17 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LAPLESSE présente le rapport de l'élection de M. Ernest Portalis, élu député à Toulon, et propose à la chambre son admission. Cette admission est prononcée après quelques observations de MM. D. Marquis et Emmanuel Pouille sur le temps de possession des biens qui constituent à M. E. Portalis son cens d'éligibilité ; les conclusions du rapport, tendant à l'admission de l'élu, sont adoptées.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Lahaye-Jousselin, dont nous avons donné le texte.

M. LAHAYE-JOUSSELIN prie la chambre de songer à la gravité des circonstances qui menaceraient le pays si la récolte prochaine était encore semblable à celle dont le résultat nous afflige. Sans doute la proposition rencontrerait quelques difficultés d'application, mais elles ne seraient pas insurmontables. Il faudrait que la prime fût équivalente aux frais des défrichements de la première année.

M. LAPLESSE combat la prise en considération, la proposition lui paraissant inapplicable.

M. DE TRACY l'appuie au contraire. On fait des dépenses considérables en Afrique pour défricher, pour donner des champs, des maisons, des troupeaux, à des colons qui sont souvent des aventuriers et même des vagabonds ; comment hésite-t-on à faire les mêmes dépenses dans l'intérêt de nos populations françaises ?

Je désire qu'une commission examine sérieusement la question. Il y a des personnes qui pensent qu'une belle récolte va nous faire oublier les maux actuels. Pour moi, je crois, Messieurs, que l'année prochaine sera encore, quoi qu'il arrive, difficile à traverser.

La proposition de M. Lahaye-Jousselin, telle qu'elle est, n'est pas admissible. La raison en est qu'on a beau défricher les terrains, il faut encore les féconder, et que la proposition n'augmentera pas la quantité des engrais disponibles. Mais je serais disposé à voter une somme même considérable pour le procédé qui consiste à retourner les gazons, à les brûler et à faire

servir la cendre comme un engrais, qui est très profitable.

M. de Tracy rappelle qu'il a demandé l'an dernier le vote d'une somme destinée à régénérer la pomme de terre. On ne l'a pas écouté ; n'y a-t-il pas lieu de s'en repentir aujourd'hui ? Cela n'eût-il pas mieux valu que le vote de primes qui sont toujours distribuées par l'arbitraire ? On devrait encourager aussi sur une grande échelle les semailles de blé de sarrasin.

M. CUNIN-GRIDAIN, ministre de l'agriculture : La proposition veut-elle venir au secours de la situation actuelle ? Veut-elle améliorer l'agriculture ? Je me prononce contre le principe de la proposition.

L'agriculture doit être placée, je le reconnais, à la tête de toutes les industries, et le gouvernement lui accorde toutes ses sympathies. M. Lahaye-Jousselin veut qu'on encourage l'agriculture ; mais, je le demande, les encouragements ne doivent-ils pas être avant tout accordés à ceux qui ont déjà défriché, et qui ont fait des efforts pour cultiver ? Il faut qu'on s'occupe d'augmenter les bestiaux, et par conséquent d'augmenter la quantité des engrais disponibles.

M. le ministre dit qu'il n'a rien négligé pour encourager la régénération des pommes de terre. Revenant à la proposition, il en repousse la prise en considération, tout en remerciant M. de Lahaye-Jousselin de la sollicitude qui l'a porté à proposer sa mesure.

M. DURAND (de Romorantin) se prononce pour la prise en considération. Il croit que le fonds remis aux mains du ministre sera distribué avec une sage impartialité. Sans doute les terrains défrichés actuellement ne produiront pas d'ici à trois ou quatre mois ; mais la proposition a une autre portée, et ne veut pas seulement remédier à la situation présente, mais en prévenir une semblable.

L'orateur ne reproche pas les trésors qu'on emploie à défricher, à assainir l'Afrique ; mais ne peut-on faire pour la France agricole quelques sacrifices aussi ? Un grand propriétaire, dit l'orateur, m'écrit que dans sa contrée on manque de semences. Je sais bien que la proposition n'en donnera pas ; mais elle contient un bon principe, et un examen sérieux pourrait le féconder.

M. LAHAYE-JOUSSELIN : Dans le département de la Loire-Inférieure seulement, l'adoption de la proposition ferait défricher plus de 3,000 hectares. Les paroles de M. le ministre sont décourageantes ; il devrait y revenir. Celui qui défriche une lande ajoute à la richesse de la nation, et rend un véritable service.

M. C. BACOT dit aussi quelques mots dans le même sens, tirés de la situation de l'agriculture dans son département.

M. CUNIN-GRIDAIN insiste de sa place pour l'adoption de ses conclusions contre la prise en considération.

M. DE TRACY entre dans quelques nouveaux détails sur la culture du blé noir, et dit qu'il croit qu'il y a quelque chose de bon dans la proposition. La prise en considération est mise aux voix et rejetée après deux épreuves qui nous semblent l'une et l'autre très douteuses.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose sur le bureau un projet de loi relatif aux relais de poste. (Ah ! ah !)

La chambre vote sans débat le projet de loi par lequel « il est ouvert au ministre secrétaire d'état de la guerre un crédit extraordinaire de 160,000 f., affecté spécialement à la création d'un hôpital militaire thermal à Vichy. » Ce projet est voté par assis et levé et au scrutin.

La séance est levée à quatre heures et un quart.

Samedi, séance publique. Discussion du projet de loi sur l'octroi de Rouen.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

(Session extraordinaire.)

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Audience du 16 mars 1847.

L'audience de ce jour a été consacrée à trois affaires. Nous avons déjà rendu compte de deux premières. La troisième se présentait dans les circonstances suivantes :

Le 15 décembre dernier, un vol fut commis chez les mariés Viannet, cultivateurs, domiciliés à Monplaisir. Les malfaiteurs avaient escaladé le mur de clôture de la maison Viannet, puis, brisant une vitre et le volet intérieur d'une fenêtre, ils s'étaient introduits dans la maison. Parvenus dans la pièce qui sert de chambre à coucher, ils avaient brisé, à l'aide d'outils d'agriculture, la serrure d'une armoire, et avaient dérobé une chaîne et trois bagues en or.

Les soupçons des mariés Viannet se portèrent immédiatement sur le nommé Creuzet, qui avait été domestique du sieur Denis, au service duquel ils étaient eux-mêmes. Une circonstance semblait accuser Creuzet : la veille du vol, il s'était enquis avec soin des mariés Viannet de l'emploi de leur journée du lendemain. Ces soupçons furent portés à la connaissance du commissaire de police de la Guillotière.

Creuzet fut arrêté ; on saisit sur lui deux bagues en or qu'il prétendit avoir achetées à Genève, puis tenir d'un voiturier qui venait de cette ville. Ces bijoux, présentés à la femme Viannet, furent reconnus par elle. Creuzet avoua alors les avoir volés. Sur les instances du commissaire, il déclara avoir été aidé dans ce vol par le nommé Hyacinthe Roudil, et indiqua ce qu'était devenue la chaîne en or. Cette chaîne avait été vendue à un horloger des Brotteaux. Roudil fut arrêté. Il prétendit d'abord ne savoir de quoi on l'accusait ; plus tard il dit la vérité. Il raconta que le 15 décembre, sur la proposition de Creuzet, il s'était rendu à Monplaisir et avait participé au vol. Dans ses explications détaillées, il fit connaître que Creuzet, en brisant la vitre de la fenêtre, s'était blessé la main. Cette blessure, dans les premiers jours de l'arrestation de Creuzet, était encore visible.

Les deux accusés ont renouvelé leurs aveux avec la plus entière franchise dans les débats ; ils ont donné des marques de repentir. La défense ne devait s'attacher qu'à implorer l'indulgence de MM. les jurés, qui ont en effet

ajouté par une expression de bonté, brillait dans ses yeux. Cette expression ne pouvait manquer de lui gagner tous les cœurs.

Il fit aux deux amis la réception la plus hospitalière. Ceux-ci furent tout étonnés de se voir accueillis avec tant d'empressement. Le comte voulut soutenir lui-même Hartmann pour lui aider à monter l'escalier ; il fit appeler le chirurgien du château, qui dut, en sa présence, panser de sa main habile la blessure de ce dernier. Cette blessure, au dire de l'homme de l'art, ne présentait aucune gravité ; le premier appareil, maladroitement posé, avait causé un peu de fièvre, qui disparaîtrait après une nuit tranquille. Quant à la blessure en elle-même, sous peu sa guérison serait complète.

Tandis que, sur l'ordre du comte, on offrait des rafraîchissements aux nouveaux arrivés, Willibald se livrait à part lui à toute la joie que lui causait ce dénouement imprévu, la réception cordiale qui leur était faite et la perspective de passer avec sécurité et agrément le temps nécessaire pour le rétablissement de son compagnon. Celui-ci, de son côté, en faisait de même ; il dit, en plaisantant, qu'en ce moment il éprouvait une vive douleur, douleur toute morale, qui consistait à ne pouvoir goûter au tokai généreux qui pétillait dans les verres de cristal de Bohême.

— Ne trouverait-on pas un soulagement à cette douleur ? dit le vieux comte en souriant.

Et il demanda au chirurgien si, en conscience, le blessé ne pouvait boire quelques gouttes de cette vieille liqueur. Le chirurgien, tout en branlant la tête, accorda la permission. Le comte éleva son verre, et dit, en forme de badinage :

— A la santé des brigands, s'ils ne sont pas tous fusillés ou sabrés par mes chasseurs et par les hussards qui rôdent aux environs ! Ils me procurent un grand bonheur, oui, mes jeunes amis, car vos manières m'inspirent une telle confiance et ont si bien su gagner mon cœur qu'il me semble que nous nous connaissons depuis long-temps et avons déjà passé d'heureux jours dans une douce intimité. C'est pour moi un bonheur véritable que le hasard vous ait conduits dans mon château.

La conversation fut joyeuse et mêlée de plaisanteries ; le maître de la maison y prenait part tout le premier. A entendre les rires, on aurait cru assister à une réunion composée uniquement de jeunes gens. Au bout d'un certain temps, le chirurgien pensa que le malade devait avoir besoin de repos. Willibald demanda la permission de ne pas quitter son ami, mais ce fut sous la promesse de dîner le lendemain avec le comte, qui ne se séparait qu'à regret de ses deux hôtes.

— Le temps me paraîtra long jusque-là, dit-il, et j'enverrai certainement plus d'une sommation au cuisinier à l'effet de hâter le repas.

Les amis, en présence du domestique qui les servait, s'étonnèrent de la

vivacité juvénile du vieux comte et vantèrent l'accueil hospitalier et aimable qu'il faisait à des étrangers.

— Oh ! mes jeunes seigneurs, s'écria le domestique d'un ton pénétré, il n'en est pas toujours ainsi. Notre digne maître, lorsqu'il est gai, est la bonté, l'affabilité même ; mais il n'est content que lorsqu'il reçoit compagnie, et cela n'arrive pas souvent, car personne n'ose venir. C'est la première fois que je vois ici d'aimables et joyeux hôtes comme vous. Ah ! si ce n'était...

Le jeune homme se tut. Nos amis le regardèrent en silence ; le mystère que semblaient contenir ses paroles excitait leur curiosité.

Au bout d'un moment, il continua :

— Pourquoi ne le dirais-je pas ? Tout ne va pas dans ce château comme cela devrait aller ; il y a bien des soucis, bien des chagrins sous jeu, et, autant que nous pouvons le comprendre avec le pauvre grain d'intelligence que Dieu a départi à chacun de nous, les raisons ne manquent pas. Vous passerez sans doute quelque temps ici, mes jeunes messieurs ; notre digne maître ne vous laissera pas partir si vite. Vous remarquerez bien vous-mêmes où git le lièvre.

— Je parie, dit Hartmann, lorsque le domestique se fut éloigné, que ce lièvre dont il parle est une méchante bête !

Le lendemain, à l'heure du dîner, le comte présenta aux amis un jeune homme d'une tournure noble et élégante :

— C'est mon fils Franz, dit-il.

Le comte Franz venait de faire un long voyage ; nos deux amis attribuèrent au séjour de Paris la pâleur et l'abattement qui régnaient sur son visage, dont les traits, du reste, étaient virils et purs. Ce jeune homme devait avoir joui largement de la vie. On semblait attendre une autre personne ; à ce moment la porte s'ouvrit, et une jeune femme d'une beauté remarquable entra dans la salle : c'était la nièce du comte Maximilien, la comtesse Amélie de T... On se mit à table. La société se composait des deux voyageurs, des maîtres de la maison et, en outre, du chirurgien et du chapelain, religieux à la figure austère, qui prirent place avec eux.

Le maître du château se montra d'aussi belle humeur que la veille ; il réitéra ses félicitations relativement au hasard qui lui avait procuré une visite si inattendue. Les jeunes gens ne se firent pas scrupule de s'abandonner à leur gaieté ; le religieux lui-même se montrait fort sociable. Quant au chirurgien, il était de ces gens qui se réjouissent facilement, mais qui sont peu réjouissants pour les autres ; il parlait à peine, se contentant de rire aux éclats à chaque plaisanterie faite par quelqu'un des convives, de s'incliner profondément en demandant pardon de la liberté qu'il prenait. Le comte Franz seul ne se déridait pas ; il conservait un air sombre et sévère, tout en laissant échapper de temps à autre quelque parole insignifiante.

Quant à la comtesse Amélie, elle ne semblait pas être à table ; on eût dit que le langage qu'on parlait lui fut étranger ; elle n'ouvrait pas la bouche. Willibald, qui se trouvait placé à côté d'elle, avait un talent particulier pour faire causer ou au moins rendre attentives les dames les plus réservées ; il lui prit envie d'en faire l'essai avec sa belle voisine ; il attaqua donc toutes les cordes qui ont ordinairement du retentissement dans le cœur féminin. Mais ses efforts furent vains ; la comtesse le regardait avec ses beaux yeux languissants, détournait la tête sans daigner lui répondre, et les fixait ailleurs comme une personne qui se perd dans les espaces. Hartmann regarda Willibald d'un air qui voulait dire : Quelle folie ! ne te donne donc pas tant de peine avec cette petite précieuse ; tu ne vois donc pas qu'elle ne se trouve pas à sa place au milieu de nous ? On but à la santé de l'empereur ; la comtesse, qui n'avait pas encore porté les lèvres à son verre, ne put faire autrement que de le présenter à son voisin qui lui tendait le sien, mais ce ne fut pas sans une répugnance évidente qu'elle s'y résigna.

Willibald n'abandonnait pas la partie ; il fit, mais avec une politesse exquise, la remarque que certaines dispositions fâcheuses de l'âme cèdent, même chez les dames, à la puissance de l'esprit qui se dégage d'un vin généreux ; souvent l'accord intérieur se rétablit ainsi, et à la tristesse succède une aimable gaieté. Il osa donc prier la comtesse de vider son verre pour éprouver la vérité de cette proposition. Celle-ci lui lança un regard singulier. Avait-il donc touché enfin la corde sensible ? Elle se dérida à répondre, quoique ce ne fût qu'à voix basse, et avec une expression profondément douloureuse.

— Qui parle d'accord ? dit-elle. Grand Dieu ! est-il possible qu'un instrument brisé soit d'accord ? Comme vous le croirez facilement, Monsieur, le vin me fatigue, et je ne trouve rien de plus sot que ces santes portées légèrement, auxquelles le cœur ne prend aucune part. Ce n'est là qu'une formule de politesse dont on s'acquitte comme d'un tribut.

— Eh bien ! repartit Willibald, permettez-moi de porter la santé de ce qui peut intéresser le cœur. Je bois donc aux sentiments les plus intimes !...

A ces mots, dits en plaisantant, les joues de la comtesse se colorèrent d'un vin incarnat, un feu sombre brilla dans ses yeux, elle saisit son verre, le choqua contre celui de Willibald et le vida d'un seul trait.

Le comte Franz, qui n'avait pas cessé de tenir attaché sur eux son regard perçant, porta également son verre à ses lèvres, et, après avoir vidé, le replaça sur la table avec une telle violence que le cristal vola en éclats.

EDOUARD DEGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

écarté les circonstances aggravantes d'escalade et d'effraction extérieure, et admis en faveur des deux accusés des circonstances atténuantes. La cour, abaissant la peine de deux degrés, les a condamnés à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

Audience du 17 mars.

Deux acquittements ont été prononcés par le jury. Le premier verdict a renvoyé immédiatement en liberté François-Ferdinand Dacles, accusé de deux vols domestiques. Le second intervenait dans une cause qui offrait quelques circonstances remarquables. Le sieur Ligeon, jeune homme de bonne famille, d'antécédents irréprochables et fort honorables, avait eu la malheureuse idée d'acheter, moyennant une faible somme, quelques pièces de monnaie fausses qu'il avait ensuite placées dans un rouleau. C'était sous la prévention d'émission de fausses monnaies d'argent ayant cours légal en France que Donat Ligeon comparait devant le jury. Mais Me Pine Desgranges, son défenseur, ayant fait poser au jury la question de savoir si l'accusé, ayant reçu pour bonnes les pièces fausses, s'était borné à les remettre en circulation, le jury a répondu négativement sur le crime d'émission de fausse monnaie et affirmativement sur la question de remise en circulation.

Le sieur Ligeon, par suite de ce verdict et de l'article 155 du code pénal, n'était plus passible que d'une amende. Il a, en conséquence, été mis en liberté et condamné à une amende de 200 fr.

Vol avec circonstances aggravantes.

Un vol fut dernièrement commis à l'hôtel de Milan : on prit 210 f. et quelques hardes en fracturant la malle du garçon d'écurie. Les soupçons de cet homme se portèrent sur un garçon de MM. Larat, Mille et Ce, qui fut mis en prévention. Celui-ci ne tarda pas à justifier de son innocence et fut relâché. Mais apprenant qu'un nommé Bezon, cousin du garçon de l'hôtel de Milan, avait souscrit à ce dernier un billet pour l'indemniser, il dénonça le fait à la police, et Bezon fut arrêté. Quoique le billet ait été payé, Bezon n'en est pas moins aujourd'hui sur le banc des assises.

Au lieu de faire des aveux complets, il préfère le système des dénégations, malgré des présomptions plus que probantes. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Bezon est condamné à trois années d'emprisonnement.

Défenseur : Me Parelle.

Faux.

A Bezon succède sur le banc criminel le nommé Moyroud, accusé de faux. Son histoire est bien simple : c'est celle de presque tous les faussaires. Moyroud, à bout d'expédients et de ressources pour soutenir son crédit, a mis en circulation des billets qu'il avait signés du nom de son père; puis il a pris la fuite, en ayant soin de prévenir par une lettre chacun de ses créanciers, et le priant de ne pas le dénoncer à la police. Moyroud père ayant refusé de payer, les créanciers ont porté plainte.

Aujourd'hui Moyroud pleure et sanglote en avouant sa coupable action. Il rejette la cause de son crime sur la misère, et se recommande à toute l'indulgence du jury, qui apporte un verdict de culpabilité avec mention de circonstances atténuantes.

Moyroud est, en conséquence, condamné à trois années d'emprisonnement.

Défenseur : Me Pine-Desgranges.

Chronique.

Nous croyons devoir signaler une lacune qui existe dans le règlement des hôpitaux et qui n'est pas sans importance. On laisse communiquer des personnes non vaccinées avec des malades qui sont atteints de la petite-vérole, ce qui amène des résultats fâcheux; on nous cite le fait suivant :

Un jeune homme de la commune de Limonest est allé il y a quelque temps visiter à l'hôpital son frère malade de la petite-vérole; n'ayant pas été vacciné, il a été atteint lui-même de la contagion, et il est mort après quelques jours de maladie. Mais plusieurs personnes de la commune de Limonest, celles qui ont approché ou soigné ce dernier, sont tombées gravement malades. On pense bien que dans cette commune on accuse hautement d'imprévoyance l'administration des hospices.

Pour qu'à l'avenir de pareils faits n'arrivent plus, ne pourrait-on pas interdire aux personnes qui n'auraient pas été vaccinées toute communication avec les malades atteints de la petite-vérole ?

— On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Dans ce moment le crédit est très resserré. La Banque de Lyon ne prend que peu de valeurs en négociation, ou plutôt n'en prend presque pas, et les banquiers ont généralement augmenté le taux de l'escompte. Une des causes de cette pénurie de numéraire est l'achat des blés étrangers; mais elle n'est que secondaire, car ces céréales, aussitôt achetées par ceux qui n'en font pas spéculation, sont revendues immédiatement, ce qui rend à la circulation ce qui ne lui avait été ôté que momentanément. La rareté du numéraire ne peut donc être attribuée qu'aux accapareurs, qui retirent leurs capitaux de la circulation pour les convertir en marchandises dont ils font la hausse quand ils veulent vendre, la baisse quand ils veulent acheter. Cette manière de faire occasionne depuis nombre d'années une perturbation dans le commerce et l'industrie, parce que, annuellement, ces mêmes opérations se renouvellent, soit sur une denrée, soit sur une autre. Le pouvoir, si disposé à sévir contre les ouvriers quand ils se coalisent pour réclamer un maintien de salaire et rarement une augmentation, ne devrait-il pas, en raison de la gêne généralement sentie, réprimer de semblables abus qui frappent toute une population ?

» UN DE VOS ABONNÉS. »

— Demain samedi, M. Alexis Dupont donnera au Cercle Musical un concert spirituel, dans lequel on entendra M^{mes} Devries, Wildmann, MM. Poitevin, Donjon et Georges Hainl. Les morceaux exécutés sont des premiers maîtres.

— C'est demain au soir que doit avoir lieu le concert donné par M^{lle} Vauris et M. Gœury, au profit des indigents, dans la salle du Cercle du Nord.

— Un fait remarquable signale la température du mois de mars dans nos contrées. Ordinairement ce mois est soumis aux brusques variations de température, vulgairement connues sous le nom de giboulées. Nous jouissons, par un hasard singulier, d'un ciel dégagé de toute vapeur; le soleil est radieux, et tempère par sa chaleur bienfaisante les rigoureuses émanations qui soufflent du Nord; la nuit nous donne de fortes gelées, que la chaleur du milieu du jour vient tempérer, sans atteindre toutefois le degré du dégel complet. Pour peu que cette situation de l'atmosphère se maintienne jusqu'à la fin du mois, nous pouvons espérer de passer de l'hiver au printemps sans avoir eu à supporter de transition entre les deux saisons.

(Courrier du Gard.)

— Depuis environ un mois, trois tentatives de suicide se sont manifestées dans la prison de Chalon; elles n'ont eu aucun résultat malheureux. Serait-ce l'effet du philanthropique système de la réclusion cellulaire ?

— M^{me} Joly, ancienne limonadière à Chalon, s'est suicidée par strangulation, dans la journée de vendredi, en s'accrochant à la ficelle de son armoire. Cet événement est attribué à une idée fixe que paraît avoir exaspérée l'état malade où M^{me} Joly se trouvait depuis longtemps.

— Les travaux se poursuivent activement sur le chemin de fer entre Dijon et Chalon. Les travaux de ballastage et de règlement de niveau, achevés presque partout, seront terminés dans quelques jours sur la ligne entière de Nuits à Chagny, et probablement aussi sur le reste du tronçon. Quelques réparations sur les points où se sont produits des éboulements s'exécutent en toute hâte et seront incessamment complètes. 40,000 coussinets et 10,000 rails sont débarqués au port de Chagny. L'administration, avec les anciens rails et une partie des nouveaux, va effectuer la pose provisoire d'une ligne qui servira au transport de tout le reste. Des matériaux sont amenés sur tous les points pour la construction des maisons de garde, auxquelles on travaillera aussitôt que le temps le permettra. Trois mois seulement, on le sait, sont accordés pour leur exécution, et le même espace de temps suffit largement pour effectuer la pose des rails pour une ligne. Espérons donc que, vers la fin de juin, une voie au moins pourra être livrée à la circulation. Reste la question des embarcadères, qui ne reçoit, que nous sachions, de solution nulle part, tant à Dijon qu'à Beaune et à Chalon. Des constructions en bois devront donc être établies pour y suppléer; c'est inévitable, ce nous semble.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Courrier Français* :

« On assure que M. le contre-amiral Bruat ne rentrera pas en France aussitôt qu'on l'avait pensé. Dans ses dernières correspondances, il fait, dit-on, savoir au gouvernement que, malgré l'arrivée de son successeur, il ne peut pas encore quitter le pays. »

— L'*Indépendant* de Perpignan annonce que cinq nouveaux régiments sont attendus dans la 21^e division militaire, le gouvernement français ayant l'intention de former un cordon sur la frontière, en prévision des événements que peut amener l'insurrection monténégline.

— La disette à laquelle la Hongrie est en proie pousse quelquefois les habitants à des actes d'atrocité dont l'histoire des sièges fournit seule des exemples.

Un ouvrier de Poesth, ne pouvant plus nourrir sa nombreuse famille, se rendit tout récemment au Danube avec deux de ses enfants et jeta le plus jeune dans le fleuve; mais, désespéré de le voir lutter contre la mort, il se précipita pour le sauver. L'autre, resté sur le rivage, poussa des cris d'effroi. Un meunier sauva le malheureux père, mais l'enfant disparut sous les flots. Le père a été mis en prison. L'autorité s'est chargée des autres enfants.

— On assure que l'Angleterre, sachant les bonnes dispositions pour la France de l'iman de Maskate et de Zanzibar, va accrédié auprès de ce prince un chargé d'affaires qui résidera à sa cour.

Nous n'avons, dans les états de l'iman, qu'un seul agent, M. Broquant, consul à Zanzibar; mais l'Angleterre a bien senti que c'est à Maskate, où réside le souverain de ce vaste empire, que l'action consulaire peut être efficace; et elle s'est hâtée d'y envoyer un chargé d'affaires.

VARIÉTÉS.

On lit dans le *National* :

Nous devons à l'obligeance de M. de Lamartine la communication du fragment suivant de son *Histoire des Girondins*. Tout ce qui sort de cette plume attire naturellement l'attention publique, et l'on a déjà lu ce matin avec une grande curiosité les différents extraits de cet ouvrage qui ont paru dans divers journaux. Nous ne prétendons pas juger sur ces fragments une œuvre aussi importante, et nous nous réservons de l'apprécier plus tard. Nous commencerons, du reste, par une analyse des volumes de M. Michelet et de M. Louis Blanc, dont l'histoire obtient aussi un grand succès. Nous ne nous attendons pas, du reste, à pouvoir tout louer dans le livre de M. de Lamartine; il est difficile que, malgré sa haute intelligence, il ait pu considérer les événements de la révolution et les acteurs de ce grand drame sans avoir quelque peu le regard troublé. C'est déjà un grand progrès qu'avec son éducation, ses précédents, ses souvenirs de famille, il ait pu se guérir à un certain degré de cette ophthalmie hystérique si commune parmi les hommes placés dans une position analogue à la sienne.

Voici comment M. de Lamartine raconte la vie privée de Robespierre :

FRAGMENT DE LA VIE DE ROBESPIERRE.

La vie de Robespierre portait témoignage du désintéressement de ses pensées; cette vie était le plus éloquent de ses discours. Si son maître Jean-Jacques Rousseau eût quitté sa cabane des Charmettes ou d'Ermenonville pour être le législateur de l'humanité, il n'aurait pas mené une existence plus recueillie, plus pauvre que celle de Robespierre. Cette pauvreté était méritoire, car elle était volontaire. Objet de tentatives de corruption nombreuses de la part de la cour, du parti de Mirabeau, du parti de Lameth et du parti girondin pendant les deux assemblées, il avait eu tous les jours sa fortune sous la main, il n'avait pas daigné l'ouvrir. Appelé par l'élection ensuite aux fonctions d'accusateur public et de juge à Paris, il avait tout repoussé, tout résigné pour vivre dans une pure et fière indigence. Toute sa fortune et celle de son frère et de sa sœur consistait dans le produit de quelques morceaux de terre affermés en Artois. Les fermiers, pauvres eux-mêmes et alliés à sa famille, payaient très irrégulièrement les arrérages. Son salaire quotidien comme député, pendant l'Assemblée constituante et pendant la Convention, subvenait aux nécessités de trois personnes. Il était forcé d'avoir quelquefois recours à la bourse de ses hôtes et de ses amis.

Ses dettes, qui ne s'élevaient cependant qu'à une somme modique de quatre mille francs à sa mort, après six ans de séjour à Paris, attestent l'extrême sobriété de ses goûts et de ses dépenses.

Ses habitudes étaient celles d'un modeste artisan. Il logeait dans une maison de la rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'Assomption. Cette maison, basse, précédée d'une cour, entourée de hangars remplis de planches, de pièces de charpente et d'autres matériaux de construction, avait une apparence presque rustique. Elle consistait en une cuisine ouvrant de plain-pied sur la cour et une salle commune au-dessus; un corridor séparait ces deux pièces; un escalier de bois au fond du corridor conduisait à un demi-étage construit en forme de mansarde, au-dessus des hangars; les fenêtres de ces chambres s'ouvraient sur le toit, et n'avaient d'autre perspective que l'intérieur du chantier, toujours retentissant de la hache et de la scie des ouvriers, et sans cesse traversé par l'hôtesse et par ses filles, qui s'y livraient aux occupations du ménage.

Cette maison appartenait à un menuisier, entrepreneur de bâtiments, nommé Duplay. Duplay, qui avait eu des relations de compatriote, en Artois, avec la famille de Robespierre, avait offert un logement au député d'Arras à son arrivée à Paris. Une longue cohabitation, une table commune, la contiguïté de vie de plusieurs années avaient converti l'hospitalité de Duplay en mutuel attachement. Cette famille était devenue comme une seconde famille pour Robespierre. Robespierre lui avait fait adopter ses opinions sans lui rien enlever de la simplicité de ses mœurs et même de ses pratiques religieuses. Elle se composait du père, de la mère, d'un fils encore enfant, et de deux jeunes filles, l'une de dix-huit, l'autre de vingt ans. Le père, occupé tout le jour des travaux de son état, allait entendre le soir Robespierre aux Jacobins. Il en revenait fanatisé d'admiration pour l'orateur du peuple et de haine contre les ennemis de ce jeune et pur patriote. M^{me} Duplay partageait l'enthousiasme de son mari pour leur compatriote. La gloire de l'orateur Robespierre lui faisait trouver honorables et doux les petits services de domesticité volontaire qu'elle lui rendait, comme si elle eût été moins son hôtesse que sa mère. Robespierre payait en affec-

tion ces services et ce dévouement. Il renfermait son cœur dans cette pauvre maison. Causeur avec le père, filial avec la mère, paternel avec le fils, familial et presque frère avec les jeunes filles, il inspirait et il éprouvait, dans ce cercle formé autour de lui, tous les sentiments qu'une âme ardente n'inspire et n'éprouve qu'en se répandant sur beaucoup d'espace au dehors.

L'amour même attachait son cœur à la vie, la pauvreté et le recueillement fixaient sa vie. Eléonore Duplay, la fille aînée de Duplay, inspirait à Robespierre un attachement sérieux et tendre. Ce sentiment, plutôt prédilection qu'impression, était plus raisonné chez Robespierre, plus ardent et plus naïf chez la jeune fille. Ni l'un ni l'autre n'aurait pu dire quand cette inclination avait commencé; mais elle avait grandi avec l'âge dans l'âme d'Eléonore, avec l'habitude dans le cœur de Robespierre. Cet attachement donnait à l'orateur de la tendresse et point de tourments, du bonheur et point de distractions. C'était l'amour qui convenait à un homme jeté tout le jour dans les agitations de la vie publique, un repos de cœur après les lassitudes de l'esprit. « Une virile, disait-il de son amie, » elle saurait mourir comme elle sait aimer. » Cette inclination, avouée par tous deux, approuvée de la famille, se respectait elle-même dans sa pureté. Ils vivaient dans la même maison comme deux fiancés, non comme deux amants. Robespierre avait demandé la jeune fille à ses parents : elle lui était promise. « Le dénuement de sa fortune et l'incertitude du lendemain l'empêchaient de s'unir à elle avant que la destinée de la France fût éclaircie; mais il n'aspirait, disait-il, qu'au moment où, la révolution terminée et affermie, il pourrait se retirer de la mêlée, épouser celle qu'il aimait, et aller vivre en Artois, dans une des fermes qu'il conservait des biens de sa famille, pour y confondre son bonheur obscur dans la félicité commune. »

Dans la famille Duplay, auprès d'Eléonore, vivait une sœur de Lebas, nommée Sophie, aimée de Saint-Just, promise à ce jeune disciple de Robespierre. Sophie, plus belle et moins réservée que ses compagnes, agitait souvent cet intérieur par les orages que son caractère vain et léger élevait entre elle et Saint-Just. Robespierre lui reprochait souvent ses inconstances de cœur. Il n'aimait pas la sœur de Lebas; il estimait beaucoup la plus jeune des filles de Duplay, nommée Elisabeth, que son compatriote et son collègue Lebas recherchait en mariage, et qu'elle épousa bientôt après. Cette jeune femme, à qui l'amitié de Robespierre coûtait la vie de son mari le lendemain de son union, vécut plus d'un demi-siècle après ce jour, sans avoir une seule fois renié son respect pour Robespierre, et sans avoir compris les malédictions de ce monde contre ce jeune frère de sa jeunesse, qui lui apparaissait dans ses souvenirs si pur, si vertueux et si doux !

Les vicissitudes de fortune, d'influence et de popularité extérieures de Robespierre ne changèrent rien à cette simplicité de son existence. La foule venait implorer la faveur ou la vie à la porte de cette maison, sans que rien y pénétrât du dehors. Le logement de Robespierre consistait en une chambre basse au-dessus du chantier. Cette chambre n'était séparée de celle des maîtres de la maison que par un petit cabinet commun entre la famille et lui, où se rangeaient l'eau, le bois, les habits, les meubles. Cette chambre, dont la fenêtre ouvrait sur le toit, ne contenait qu'un lit de serge rayée de bleu et de blanc, une table et quatre chaises de paille. Ce réduit servait à la fois à Robespierre pour le sommeil et pour le travail. Ses papiers, ses rapports, les manuscrits de ses discours, écrits de sa main, d'une écriture régulière mais laborieuse et raturée, étaient classés avec soin sur des tablettes de sapin contre la muraille. Quelques livres choisis et en très petit nombre étaient rangés auprès. Presque toujours un volume de J.-J. Rousseau ou de Racine était ouvert sur sa table, et attendait sa prédilection philosophique et littéraire pour ces deux écrivains.

C'est là que Robespierre passait la plus grande partie de sa journée, occupé à préparer ses discours. Il n'en sortait que pour se rendre le matin aux séances de l'Assemblée, et le soir à sept heures pour aller aux Jacobins. Son costume, même à l'époque où les démagogues affectaient de flatter le peuple en imitant le cynisme et le débraillage de l'indigence, était propre, décent, correct comme celui d'un homme qui se respecte dans le regard d'autrui. Le soin un peu recherché de sa dignité et de son style se remarquait jusque dans son extérieur. Une chevelure poudrée à blanc et relevée en ailes sur les tempes, un habit bleu boutonné sur les hanches, ouvert sur la poitrine pour laisser éclater un gilet blanc, une culotte courte de couleur jaune, des bas blancs, des souliers à boucles d'argent, formaient son costume invariable pendant toute sa vie publique. On eût dit qu'il voulait, en ne changeant jamais de forme et de couleur dans ses vêtements, imprimer de lui une image toujours la même, et comme une médaille de sa figure dans le regard et dans l'imagination de la foule.

Les traits et l'expression de son visage trahissaient la tension perpétuelle d'un esprit qui s'efforce, plutôt que la malveillance, le désordre et la perversité du méchant. Ces traits se détendaient et se déridaient jusqu'à la gaieté dans l'intérieur de la maison, à table, ou le soir, autour du feu de coqueaux, dans la salle basse du menuisier. Ses soirées se passaient toutes en famille, à causer des émotions du jour, des plans du lendemain, des conspirations des aristocrates, des dangers des patriotes, des perspectives d'avenir pour chacun d'eux après la révolution. C'était le peuple en miniature, avec ses mœurs simples, ses ombrages, ses chuchotements, ses déclamations, ses préjugés contre les riches, ses fureurs, et quelquefois ses attendrissements.

Un très-petit nombre d'amis de Robespierre et de Duplay étaient admis tout à tour dans cette intimité : les Lameth quelquefois; Lebas, Saint-Just, toujours; Panis, Sergent, Coffinhal, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre et que Robespierre n'aimait pas; Taschereau, Legendre, le Boucher, Merlin de Thionville, Couthon, Péthion, Camille Desmoulins; Buonarroti, patriote romain, émule du tribun Rielzi; un nommé Nicolas, imprimeur du journal et des discours de l'orateur; un serrurier nommé Didier, ami de Duplay; quelques ouvriers assidus aux Jacobins; enfin M^{me} de Chalabre, femme noble et riche, enthousiaste de Robespierre, se dévouant à lui comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveau, lui offrant sa fortune pour servir à la popularisation de ses idées, et captant l'amitié de la femme et des filles de Duplay pour mériter un regard de Robespierre.

Là on s'entretenait de la révolution; d'autres fois, après une courte conversation et quelques badinages avec les jeunes filles, Robespierre, qui voulait orner l'esprit de sa fiancée, faisait des lectures à la famille. C'était le plus souvent des tragédies de Racine; il aimait à accentuer ces beaux vers, soit pour s'exercer lui-même à la tribune par le théâtre, soit pour élever ces âmes simples au niveau des grands sentiments et des grandes catastrophes de l'antiquité, dont chaque jour rapprochait son rôle et leur vie. Il sortait rarement le soir. Il conduisait deux ou trois fois par an M^{me} Duplay et ses filles au spectacle; c'était toujours au Théâtre-Français et à des représentations classiques. Il n'aimait que les déclamations tragiques, qui rappelaient la tribune, la tyrannie, le peuple, l'échafaud, les grands crimes, les grandes vertus : théâtral jusque dans ses rêves et dans ses délassements.

Les autres jours, Robespierre se retirait de bonne heure dans sa chambre, se couchait et se relevait dans la nuit pour travailler. Les innombrables discours qu'il a prononcés dans les deux assemblées nationales et aux Jacobins, les articles rédigés pour son journal pendant qu'il en eut un, les manuscrits plus nombreux encore des discours qu'il avait préparés et qu'il ne prononça jamais, le solit à ce style qui se remarquait dans ses discours, les corrections infatigables dont ils sont tachés par sa plume sur les manuscrits, attestent ses veilles et son obstination. Il visait à l'art au moins autant qu'à l'empire. Il savait que la foule aime le beau au moins autant que le vrai. Il traitait le peuple comme les grands écrivains traitent la postérité, sans compter leurs peines et sans familiarité. Il se drapait dans sa philosophie et dans son patriotisme.

Ses seules distractions étaient des promenades solitaires, à l'imitation de Jean-Jacques Rousseau, son modèle, aux Champs-Élysées ou dans les environs de Paris. Il n'avait pour compagnon de ces courses que son grand chien de la race des dogues, qui couchait à la porte de sa chambre, et qui suivait toujours son maître quand il sortait. Ce chien colossale, connu du quartier, s'appelait Bloum. Robespierre l'aimait beaucoup et jouait sans cesse avec cet animal. C'était la seule escorte de ce tyran de l'opinion qui faisait trembler le trône et fuir sur la terre étrangère toute l'aristocratie de son pays.

Dans les moments d'agitation extrême, et quand on craignait pour la vie des démocrates, le typographe Nicolas, le serrurier Didier, le jeune Duplay, armés sous leurs habits, accompagnant de loin Robespierre. Il s'irritait de ces précautions prises à son insu. « Laissez-moi sortir de votre maison et aller vivre seul, disait-il à son hôte; je compromets votre famille, et mes ennemis feront un crime à mes enfants de m'avoir aimé. »

« Non, non, nous mourrons ensemble, ou le peuple triomphera », répondait Duplay. Quelquefois, le dimanche, toute la famille sortait de Paris avec Robespierre, et le tribunal, redevenu homme, s'égarait avec sa fiancée, la mère, les sœurs et le frère d'Éléonore dans les bois de Versailles ou d'Issy.

Ainsi vivait cet homme, dont la puissance, nulle autour de lui, devenait immense en s'éloignant de sa personne. Cette puissance n'était qu'un nom. Ce nom ne régnait que dans l'opinion. Robespierre était devenu peu à peu le seul nom que répétait sans cesse le peuple. A force de se produire à toutes les tribunes comme le défenseur des opprimés, il avait pétrifié son image, son patriotisme dans la pensée de cette partie de la nation. Son séjour chez le menuisier, sa vie commune avec une famille d'honnêtes artisans, n'avaient pas peu contribué à incruster ce nom de Robespierre dans la masse révolutionnaire mais probe du peuple de Paris. Les Duplay, leurs ouvriers, leurs amis dans les divers quartiers de la capitale parlaient de Robespierre comme du type de la vérité et de la vertu. Dans ce temps de fièvre d'opinion, les ouvriers ne se répandaient pas comme aujourd'hui, après leur travail, dans les lieux de plaisir ou de débauche pour y consumer les heures du soir en vains propos. Une seule pensée agita, dispersait, rassemblait la foule. Rien n'était isolé et individuel dans les impressions : tout était collectif, populaire, tumultueux. La passion soufflait de tous les côtés et sur tous les cœurs à la fois. Des journaux, à un nombre incalculable d'abonnés, pleuvaient toutes les heures et sur toutes les couches de la population comme autant d'éclatantes sur des matières combustibles. Des affiches de toutes les formes, de toutes les dimensions, de toutes les couleurs arrêtaient les passants dans tous les carrefours ; des sociétés populaires avaient leurs tribunes et leurs orateurs dans tous les quartiers. L'affaire publique était devenue tellement l'affaire de chacun, que ceux mêmes d'entre le peuple qui ne savaient pas lire se groupaient dans les marchés et dans les places autour de lecteurs ambulants qui lisaient et commentaient pour eux les feuilles publiques.

Parmi tous ces noms d'hommes, de députés, d'orateurs retentissant à ses oreilles, le peuple choisissait quelques noms favoris. Il se passionnait pour ceux-là, s'irritait contre leurs ennemis ; il confondait sa cause avec la leur. Mirabeau, Pétion, Marat, Danton, Robespierre avaient été ou étaient encore tour à tour ces personnifications de la foule. Mais de toutes ces popularités aucune ne s'était plus lentement et plus profondément enracinée dans l'esprit des masses que celle du député d'Arras. La popularité de Mirabeau, plus nationale que démocratique, avait plus de prestige ; celle de Robespierre avait plus de solidité. Marat répugnait et ne remuait que la lie. Le sang dont il teignait ses feuilles ne plaisait qu'au peuple en colère. Le sang-froid ramenait l'esprit public à Robespierre. Pétion déclina ; la faveur de Paris ne survivait pas aux services que la connivence du maire de Paris avait rendus aux agitateurs. On n'aimait Pétion que pour sa faiblesse. Mannequin populaire, il cédait à toute impulsion, il n'en imprimait pas. Danton avait une grande force, mais point de bonne renommée. L'honnêteté instinctive du peuple rougissait secrètement de la mauvaise réputation de son favori. Danton n'était pour Paris que l'idéal d'un séducteur, non d'un législateur. L'attachement que le peuple portait à Robespierre était un attachement d'estime. Il y avait une conviction dans les idées de cet homme, un mysticisme dans son nom, une sorte d'apostolat

dans son rôle, une apparence de martyr dans sa pauvreté, dans sa patience, dans son isolement souffert pour la cause de tous. En aimant Robespierre, le peuple croyait s'aimer lui-même.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. MM. les artistes et amateurs de la Suisse sont prévenus que l'exposition de peinture, dessin, sculpture, gravure, qui a lieu à Genève tous les deux ans, sera ouverte cette année le **lundi 2 août prochain**.

En conséquence, les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ouvrages sont priées de les expédier de manière à ce qu'ils arrivent à Genève à l'adresse du **Musée Rath**, le **samedi 24 juillet** au plus tard.

Passé ce terme de rigueur, les envois ne seront plus admis.

REVILLIOD-FAESCH,
Secrétaire de la commission.

AVIS. La dame ANTOINETTE RICHETY, veuve de Jean-Joseph Goitre, canton de Vaugneray (Rhône), prévient le public qu'elle a un fils absent de son domicile depuis environ un mois et demi, qu'elle n'acquittera aucune dette créée par lui au nom d'elle, veuve Goitre, et qu'elle ne paiera aucun billet qui pourrait porter sa signature ou délivré, même celle de la veuve Goitre.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toux guéries par une seule boîte de **TABLETTES LAROCHE** au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10, et à la pharmacie des Célestins ; Simon, à Vaise ; Rigolot, à Saint-Etienne ; Paquelin, à Châlon ; Voituret, à Mâcon ; Rave, à Bourg.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, 1, pharmacien, place de Foy ; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER, M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 mars 1847.

Les fonds anglais étant arrivés au même cours qu'hier, après avoir éprouvé une nouvelle baisse de 1/4 à 3/8 0/0, le 3 a été demandé dès les premières affaires à 77 55, et, au moment de l'ouverture, il était à 77 65. Au parquet, il a ouvert à 77 60. Il est monté d'abord avec rapidité à 77

70, puis il est retombé 77 60. Cette baisse a été suivie d'une nouvelle réaction en hausse, et le 3, après être monté au parquet à 77 85, a fermé à 77 80 au parquet et 77 87 1/2 dans la coulisse.

Affaires assez actives.

D'assez nombreuses fluctuations ont eu lieu sur les chemins de fer, qui ont fermé un peu mieux tenus qu'à la bourse d'hier.

Trois pour cent	77	73	Versailles (rive droite)	1260	
Quatre pour cent	115	70	Paris à Orléans	1260	
Quatre et demi pour cent			Paris à Rouen	832	30
Cinq pour cent			Rouen au Havre	663	
Emprunt de 1844			Avignon à Marseille	200	
Trois pour cent belge			Strasbourg à Bâle	535	
Quatre 1/2 p. 0/0 belge			Orléans à Vierzon	506	25
Cinq pour cent belge			Orléans à Bordeaux	612	50
Cinq pour cent napolitain	102		Amiens à Boulogne	325	
Récépissés Rothschild	101	30	Montreuil à Troyes	449	30
Cinq pour cent romain	101		Chemin du Nord	430	
Trois pour cent espagnol	34	1/4	Paris à Strasbourg	435	
Banque de France	3250		Tours à Nantes	450	
Comptoir d'Escompte	4180		Paris à Lyon	450	
Banque belge			Lyon à Avignon	450	
Caisse Lafitte	1180		Bordeaux à Cette		
Obligations de Paris	1315		Bordeaux à la Teste		
CHEMINS DE FER					
Saint-Germain	1022	50			

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1255	1265	1258 75	1266 25
prime d. 10.	»	»	1263 75	1267 50	»	»
Paris à Rouen	»	»	855	852 50	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	780	788 75	788 75	788 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	607 50	615	611 25	615
prime d. 10.	»	»	615	620	625	626 25
Paris à Lyon	448 75	»	450	453 75	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOULALLERIE, 19.

DENTIFRICES DE QUININE
Poudre
A BASE DE QUININE et de MAGNÉSIE

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c. ; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1,

Le lundi 29 mars 1847, à l'heure de midi,

UN TENEMENT D'IMMEUBLES

Situé à Lyon, rue de la Liberté, 22.

Ce tenement est composé d'un bâtiment sur le devant, d'un autre petit bâtiment à la suite, une cour entre deux, et d'un hangar, le tout de la contenance en superficie de 589 mètres 71 centimètres carrés.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Laforest, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication. (6385)

Même étude.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

Avec Cour et Jardins contigus,

Située à la Guillotière, Grande-Rue, 37.

Cette vente aura lieu le mardi 30 mars 1847, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication. (6386)

ETUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DU BEAU

DOMAINE DU GRONGER

Situé sur les communes de Rigneux-le-Franc et de Saint-Eloi, canton de Meximieux (Ain).

Ce domaine se compose principalement d'une olive maison bourgeoise, vastes bâtiments d'exploitation, jardin, verger, terre, prés, bois et taillis, le tout d'une contenance de 53 hectares environ.

L'adjudication aura lieu en l'étude dudit M^e Duguey le mercredi 24 mars 1847, à midi, sur la mise à prix de 55,000 fr. (6260)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris.

Dentifrices par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en



à Saint-Etienne, Mounier, épicière, rue Royale, n° 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers ; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n° 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

AVIS. Au bureau du Feuilletoniste et de la Revue des Feuilletons, on demande des employés pour la vente de plusieurs ouvrages d'un placement facile. Appointements fixes. — S'adresser, tous les jours, à M. Bassin, rue des Augustins, n° 2, de neuf à dix heures du matin. (220)

ÉTABLISSEMENT DE DÉGRAISSAGE,

Place de la Préfecture, n° 3, au 1^{er}.

M. CHATELAIN, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il détache, dégraisse, blanchit et met à neuf toutes espèces d'étoffes, habits, manteaux, pantalons et gilets, robes de soie, méridiens, mousseline de laine, indiennes, châles, crêpes de Chine, cachemires de l'Inde, barège, ainsi que toutes espèces d'ameublements, le tout à des prix très modérés. (221)

A LA GRANDE CHARTREUSE.

M. Fournel,

Liquoriste, passage de l'Hôtel-Dieu, 14.

Dépôt de la Liqueur, de l'Elixir et autres spécimens de la Grande-Chartreuse, près Grenoble. (158)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les Actionnaires sont prévenus que le dividende du semestre échu le 1^{er} mars est payable à partir du 22 courant, chez MM. Jean BONToux et C^o, banquiers, port Saint-Clair, 19, à Lyon. (2161)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

AVIS. M. les actionnaires de l'Eclairage au Gaz de la ville de Givors sont instamment priés de vouloir bien se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu mardi 30 courant, à une heure après midi, chez M. Duhamel, quai d'Occident, n° 1. (283)

FONDERIE EN CUIVRE ET EN BRONZE

DE R. THIERS,

Breveté (sans garantie du gouvernement),

Rue de Sully, près le Colisée, aux Brotteaux.

Étirage de tubes en cuivre et en fer.

Application sur métaux d'un vernis solide et brillant (266)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque ; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable, et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacien Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30 ; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable Sirop Vermifuge pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon :

M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux. M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. (5419)

Pansemens des Vésicatoires, facile, régulier, inodore, avec PAPIER et Compresses

D'ALBESPEYRES,

chez MM. les pharmaciens. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. (5334—8023)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7366—8029)